

La musique accompagne nos vies et, depuis 1851, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent. Plusieurs centaines de milliers d'auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité.

Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

PLUS DE
85 % DES SOMMES
COLLECTÉES
REVERSÉES
aux créateurs et éditeurs.

PLUS DE **96**
MILLIONS
D'ŒUVRES
françaises et
internationales.



PLUS DE
450 000
CRÉATEURS
ET ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS



sacem
Ensemble, faisons
vivre la musique

PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
des auteurs, compositeurs
et éditeurs.



PLUS DE **3 600**
PROJETS
SOUTENUS
un acteur culturel
local engagé.

PLUS DE **60**
BUREAUX
RÉGIONAUX
en France métropolitaine
et outre-mer.



MERCI aux plus de 440 000 clients de la Sacem
qui diffusent la musique et la font vivre !

sacem
Ensemble faisons vivre la musique

sacem.fr

314217 | DCERP CLIENTS | © 10 000 HOURS | Tarifs saison 2025-2026 | Imprimé à la Sacem sur du papier issu de forêts gérées durablement | Mars 2025

ENSEMBLE
FAISONS
VIVRE
LA MUSIQUE

Clubs de sport
amateurs
Cours de danse
et gymnastique*

Tarifs saison 2025-2026

*hors salles de sport/fitness

sacem

LA MUSIQUE UN ATOUT

La musique est importante pour votre association :

elle accompagne les activités sportives et la vie sociale, crée de l'ambiance lors des compétitions et des entraînements et rythme les moments conviviaux ou festifs dans les locaux.

Les créateurs doivent pouvoir vivre de leur art :

le droit d'auteur est l'unique source de revenus des auteurs et des compositeurs. Depuis 1851, la Sacem collecte et répartit les droits d'auteur, soutient et s'engage pour la création, défend et protège ses membres. Elle joue ainsi un rôle économique essentiel pour pérenniser la création.

LA MUSIQUE EN TOUTE SIMPLICITÉ

Plus de 96 millions de titres français et internationaux :

la Sacem représente le plus important catalogue musical au monde. Sans cesse renouvelé, son répertoire s'enrichit d'un million de titres chaque année.

Diffusez comme vous le souhaitez en illimité :

radio, téléviseur, smartphone, CD, MP3, streaming... sans limitation de durée ni de titres diffusés.

VOS AVANTAGES



Sacem pro, le service musique réservé aux clients de la Sacem. Des guides, des astuces, des conseils dédiés et des réductions exclusives chez plus de 100 professionnels, pour soutenir vos projets de sonorisation, d'insonorisation ou d'organisation d'événements musicaux. > sacempro.fr



Vous recherchez un artiste, un groupe ou un spectacle pour animer votre établissement ou votre événement ? **Sacem connect** est une plateforme gratuite, réservée aux clients de la Sacem, qui vous permet d'entrer directement en contact avec des artistes, membres de la Sacem, qui se produisent en live dans votre région. > sacemconnect.fr

COMBIEN ÇA COÛTE ?

3 critères retenus pour le calcul des droits :

- Nombre de licenciés et/ou adhérents
- Niveau d'importance de la musique dans la pratique sportive
- Nombre d'animations par an : soirées dansantes, concerts, remises de médailles, journées portes ouvertes, podiums, repas de Noël, retransmissions de rencontres sportives sur écrans géants, etc.

Importance de la musique dans la pratique sportive	FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ/ADHÉRENT TTC*					
	Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, 1 animation par an** par club		Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 3 animations par an** et par club		Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 6 animations par an** et par club	
	Tarif général	Tarif réduit	Tarif général	Tarif réduit	Tarif général	Tarif réduit
1 - Sports avec musique en fond sonore et/ou à l'entrée/sortie/mi-temps des sportifs	0,63€	0,51€	1,26€	1,00€	2,12€	1,70€
2 - Disciplines nécessitant de la musique, sans synchronisation avec les mouvements (gymnastique et assimilés)	1,26€	1,00€	2,51€	2,01€	2,82€	2,26€
3 - Disciplines nécessitant de la musique, avec synchronisation des mouvements (danse, gymnastique synchronisée et assimilés)	2,77€	2,21€	3,31€	2,64€	4,17€	3,33€
Minimum annuel par club	154,22€	123,38€	234,33€	187,47€	468,66€	374,93€

* Le montant final TTC facturé par la Sacem peut présenter un écart d'arrondi dans la mesure où la TVA est calculée sur la base du forfait total hors taxes et non du forfait unitaire par licencié/adhérent.
** Hors Nouvel An et spectacles de fin d'année des élèves. Prix d'accès limité à 20 €, budget des dépenses limité à 3 000 €, se déroulant dans les locaux ou salle des fêtes/gymnase de la commune. Si votre animation ne répond pas à ces conditions ou si vous en organisez plus de six par an, contactez votre délégation Sacem.

Exemple 1 :

Club de sport collectif, avec 200 licenciés, qui organise une journée portes ouvertes annuelle

Montant annuel des droits Sacem :
→ 0,51 x 200 = 102,00 €, ne pouvant être inférieur au minimum de 123,38 € donc on applique le tarif de **123,38 € TTC**

Exemple 2 :

École de danse, avec 80 élèves, qui organise trois animations dans l'année

Montant annuel des droits Sacem :
→ 2,64 x 80 = **211,20 € TTC**

Le tarif réduit tient compte de la réduction de 20 % accordée aux clients ayant signé un contrat avec la Sacem avant de diffuser de la musique dans leur établissement.

Si vous êtes adhérent à une fédération signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem, vous pouvez bénéficier d'une réduction supplémentaire de 9 % sur le tarif réduit.

Pour être sûr de bénéficier des 20 % de remise pour déclaration préalable : effectuez votre déclaration en quelques clics sur sacem.fr > Clients > Obtenir une autorisation > Clubs de sport amateurs et assimilés.

TARIF RÉDUIT



EN CONTACTANT LA SACEM AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

LA SACEM VOUS FACILITE LA MUSIQUE

Sacem/Spré une seule démarche :

lorsque vous diffusez de la musique enregistrée (CD, MP3, streaming...), la Sacem collecte, en complément, les droits dus aux interprètes et aux producteurs, pour le compte de la Spré. Les tarifs mentionnés dans cette plaquette n'incluent pas la rémunération équitable due à la Spré dont le montant est calculé conformément à l'article L. 214-4 du Code de la propriété intellectuelle.

Plus de détails sur spre.fr

AUTEURS
COMPOSITEURS
ÉDITEURS

SACEM

INTERPRÈTES
PRODUCTEURS

SPRÉ